



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/34/L.59/Rev.1
26 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOV 23 1979

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 59 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

Chili, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Japon,
Mauritanie, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas,
République-Unie du Cameroun, Suède et Tchad : projet
de résolution révisé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

L'Assemblée générale,

Prenant acte de la résolution 1979/53 du Conseil économique et social,
en date du 2 août 1979,

Ayant examiné le rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance sur la session qu'il a tenue à Mexico du 21 mai au 1er juin 1979 1/,

Ayant à l'esprit sa résolution 34/4, en date du 18 octobre 1979, relative à
l'Année internationale de l'enfant, et en particulier les paragraphes 6, 7, 8 et 12
de ladite résolution,

1. Note avec satisfaction les orientations et l'activité du Fonds des
Nations Unies pour l'enfance;

2. Fait sienne la résolution 1979/53 du Conseil économique et social;

3. Mesure pleinement les responsabilités accrues qui incombent au Fonds
des Nations Unies pour l'enfance et la grande diversité des activités qu'il doit
entreprendre en faveur des enfants, étant donné les immenses besoins des enfants des
pays en développement, auxquels il reste encore à satisfaire, et le fait qu'il
importe de préserver et d'accentuer l'impulsion nouvelle que l'Année internationale
de l'enfant a imprimée aux activités de cet ordre;

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No 11
(E/1979/41).

4. Félicite le Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'avoir conçu et appliqué l'approche des services de base en faveur de l'enfance en tant qu'élément d'une stratégie générale du développement et souligne qu'il importe à cet égard de coordonner les activités du Fonds avec celles d'autres organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies;

5. Exprime sa reconnaissance aux gouvernements qui versent une contribution au Fonds et fait appel, d'une manière pressante, à tous les gouvernements, et plus particulièrement à ceux dont la contribution n'est pas à la mesure de leurs moyens, pour qu'ils augmentent cette contribution en l'indiquant si possible pour plusieurs années, afin de permettre au Fonds d'atteindre l'objectif de 290 millions de dollars de recettes prévu pour 1981 lors de la session du Conseil d'administration 2/;

6. Exprime à M. Henry R. Labouisse sa profonde satisfaction des services distingués et dévoués qu'il a rendus au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la part qu'il a prise personnellement aux travaux du Fonds, en tant que Directeur général, pendant près de quinze ans.

2/ Ibid., par. 183.